



Assemblée générale

Distr. limitée
5 octobre 2016
Français
Original : anglais

Soixante et onzième session

Sixième Commission

Point 170 de l'ordre du jour

Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Conférence des ministres de la justice des pays ibéro-américains

Andorre, Argentine, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, Équateur, Espagne, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Portugal, République dominicaine et Uruguay : projet de résolution

Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Conférence des ministres de la justice des pays ibéro-américains

L'Assemblée générale,

Souhaitant promouvoir la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Conférence des ministres de la justice des pays ibéro-américains,

1. *Décide* d'inviter la Conférence des ministres de la justice des pays ibéro-américains à participer à ses sessions et travaux en qualité d'observateur;
2. *Prie* le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour appliquer la présente résolution.



